

# CME01175 - CP DU 14/10/2024 - STRUCTURE PETITE ENFANCE - FONCTIONNEMENT - A7

## Commission permanente

Date du vote : 14-10-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

#### Dossiers de l'édition

AED03802	24 - F - BRUZ - CRECHE MUNICIPALE - FONCTIONNEMENT - A7
AED03803	24 - F - VILLE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE - MULTI ACCUEIL CLAIR DE LUNE - FONCTIONNEMENT - A7
AED03804	24 - F - HALTE GARDERIE LA FARANDOLE MELESSE - FONCTIONNEMENT - A7
AED03806	24 - F - CIAS A L'OUEST DE RENNES - HALTE-GARDERIE SAINT-GILLES - FONCTIONNEMENT - A7
AED03807	24 - F - CIAS A L'OUEST DE RENNES - HALTE-GARDERIE DE CINTRE - FONCTIONNEMENT - A7
AED03808	24 - F - CIAS A L'OUEST DE RENNES - FONCTIONNEMENT HALTE-GARDERIE CHAVAGNE - A7
AED03809	24 - F - ASSOCIATION LE JARDIN DES LUTINS A BRUZ - FONCTIONNEMENT CRECHE - A7
AED03811	24 - F - ASSOCIATION PARENBOUGE A RENNES - MULTI ACCUEIL CROC MAHON - FONCTIONNEMENT - A7
AED03812	24 - F - ASSOCIATION ASFAD RENNES - FONCTIONNEMENT MULTI-ACCUEIL M.TI MOUN - A7
AED03816	24 - F - CIAS A L'OUEST DE RENNES - MULTI-ACCUEIL VEZIN LE COQUET - FONCTIONNEMENT - A7
AED03817	24 - F - CIAS A L'OUEST DE RENNES - MULTI-ACCUEIL CHRYSALIDES - FONCTIONNEMENT - A7
AED03818	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI ACCUEIL HENRI WALLON - FONCTIONNEMENT - A7
AED03820	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI-ACCUEIL COLETTE - FONCTIONNEMENT - A7
AED03821	24 - F - VILLE DE RENNES - CRECHE ANNIE FRATELLINI - FONCTIONNEMENT - A7
AED03822	24 - F - VILLE DE RENNES - CRECHE ALAIN GERBAULT - FONCTIONNEMENT - A7
AED03823	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI ACCUEIL JEAN ROSTAND - FONCTIONNEMENT - A7
AED03824	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI-ACCUEIL LORIS MALAGUZZI - FONCTIONNEMENT - A7
AED03825	24 - F - VILLE DE RENNES - CRECHE LOUISE BODIN - FONCTIONNEMENT - A7
AED03826	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI-ACCUEIL MARIE CURIE - FONCTIONNEMENT - A7
AED03827	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI ACCUEIL MARION DU FAOUEU - FONCTIONNEMENT A7
AED03828	24 - F - VILLE DE RENNES CRECHE KERGOMARD - FONCTIONNEMENT - A7
AED03829	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI-ACCUEIL LA POTERIE - FONCTIONNEMENT - A7
AED03830	24 - F - VILLE DE RENNES - MULTI ACCUEIL TANNOU - FONCTIONNEMENT - A7
AED03831	24 - F - VILLE DE RENNES - CRECHE JEAN PIAGET - FONCTIONNEMENT - A7
AED03832	24 - F - VILLE DE RENNES - CRECHE ALAIN BOUCHART - FONCTIONNEMENT - A7

Nombre de dossiers 25

Observation :

## STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE

IMPUTATION : 65 4228 6568.19 0 P113A7

## PROJET : FONCTIONNEMENT

Nature de la subvention :

 <b>ADMR 35</b>		197 Avenue du Général Patton 35706 RENNES CEDEX 7		2024						
Localisation - DGF 2024		Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Melesse</b>	<u>Mandatitaire</u> - <b>Admr 35</b>		le soutien à la halte-garderie la Farandole à MELESSE, au titre de l'année 2024	FON : 159 423 €		€	FORFAITAIRE	3 818,40 €	3 818,40 €	
 <b>ASFAD</b>		146 D rue de Lorient CS 64418 35044 RENNES CEDEX		2024						
Localisation - DGF 2024		Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Rennes</b>	<u>Mandatitaire</u> - <b>Asfad</b>		le soutien au multi-accueil M'Ti Moun à Rennes, pour l'année 2024.	FON : 638 949 €		€	FORFAITAIRE	16 644,67 €	16 644,67 €	
 <b>ASS PARENBOUGE</b>		45 avenue Winston Churchill 35000 RENNES		2024						
Localisation - DGF 2024		Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Rennes</b>	<u>Mandatitaire</u> - <b>Ass parenbouge</b>		le soutien au multi-accueil Croc Mahon à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 61 542 €		€	FORFAITAIRE	13 397,63 €	13 397,63 €	
 <b>BRUZ</b>		HOTEL DE VILLE Place du Docteur Joly 35170 BRUZ		2024						
Localisation - DGF 2024		Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Bruz</b>	<u>Mandatitaire</u> - <b>Bruz</b>		le soutien à la crèche municipale de Bruz, au titre de l'année 2024	FON : 114 612 €		€	FORFAITAIRE	6 764,40 €	6 764,40 €	

CIAS A L OUEST DE RENNES							2024		
PLACE TOULOUSE LAUTREC BP 31 35310 MORDELLES									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 St-gilles	<u>Mandatataire</u> - Cias a l ouest de rennes	le soutien à la halle-garderie de Saint-Gilles, au titre de l'année 2024	FON : 53 087 €		€	FORFAITAIRE	7 522,26 €	7 522,26 €	
CIAS A L OUEST DE RENNES							2024		
PLACE TOULOUSE LAUTREC BP 31 35310 MORDELLES									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Cintre	<u>Mandatataire</u> - Cias a l ouest de rennes	le soutien à la halle-garderie Un Six Font de Cintré, au titre de l'année 2024	FON : 53 087 €		€	FORFAITAIRE	15 044,52 €	15 044,52 €	
CIAS A L OUEST DE RENNES							2024		
PLACE TOULOUSE LAUTREC BP 31 35310 MORDELLES									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Chavagne	<u>Mandatataire</u> - Cias a l ouest de rennes	le soutien à la halle-garderie Un Six Font de Chavagne, au titre de l'année 2024	FON : 53 087 €		€	FORFAITAIRE	15 044,52 €	15 044,52 €	
CIAS A L OUEST DE RENNES							2024		
PLACE TOULOUSE LAUTREC BP 31 35310 MORDELLES									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Vezin le coquet	<u>Mandatataire</u> - Cias a l ouest de rennes	le soutien au multi-accueil à Vézin Le Coquet, au titre de l'année 2024	FON : 53 087 €		€	FORFAITAIRE	10 287,24 €	10 287,24 €	
CIAS A L OUEST DE RENNES							2024		
PLACE TOULOUSE LAUTREC BP 31 35310 MORDELLES									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Rheu (le)	<u>Mandatataire</u> - Cias a l ouest de rennes	le soutien au multi-accueil "Chrysalides" sur le RHEU, au titre de l'année 2024	FON : 53 087 €		€	FORFAITAIRE	27 919,00 €	27 919,00 €	

 <b>CRECHE LE JARDIN DES LUTINS</b>								2024	
13 place du Vert Buisson 35170 BRUZ								ASO00377 - D3567569 - AED03809	
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Bruz</b>	<u>Mandatataire</u> - Creche le jardin des lutins	le soutien à la crèche Le Jardin des Lutins à Bruz, au titre de l'année 2024			€	FORFAITAIRE	27 262,62 €	27 262,62 €	
 <b>RENNES</b>								2024	
Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES								COM35238 - D3535238 - AED03818	
<b>Rennes</b>	<u>Mandatataire</u> - Rennes	soutien au multi-accueil Henri Wallow à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	19 200,00 €	19 200,00 €	
 <b>RENNES</b>								2024	
Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES								COM35238 - D3535238 - AED03820	
<b>Rennes</b>	<u>Mandatataire</u> - Rennes	soutien au multi-accueil Colette à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	40 192,89 €	40 192,89 €	
 <b>RENNES</b>								2024	
Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES								COM35238 - D3535238 - AED03821	
<b>Rennes</b>	<u>Mandatataire</u> - Rennes	soutien à la crèche Annie Fratellini à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	32 696,60 €	32 696,60 €	
 <b>RENNES</b>								2024	
Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES								COM35238 - D3535238 - AED03822	
<b>Rennes</b>	<u>Mandatataire</u> - Rennes	soutien à la crèche Alain Gerbault à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	23 924,24 €	23 924,24 €	
 <b>RENNES</b>								2024	
Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES								COM35238 - D3535238 - AED03823	
<b>Rennes</b>	<u>Mandatataire</u> - Rennes	soutien au multi-accueil Jean Rostand	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	33 494,08 €	33 494,08 €	

# CME01175 - CP DU 14/10/2024 - STRUCTURE PETITE ENFANCE - FONCTIONNEMENT - A7

Référence Progos : CME01175  
Nombre de dossier : 25

<b>RENNES</b>										<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>										COM35238 - D3535238 - AED03823
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	- Rennes		à Rennes, au titre de l'année 2024							
<b>RENNES</b>										<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>										COM35238 - D3535238 - AED03824
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandatitaire</u> - Rennes		soutien au multi-accueil Loris Malaguzzi à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	42 744,82 €	42 744,82 €	
<b>RENNES</b>										<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>										COM35238 - D3535238 - AED03825
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandatitaire</u> - Rennes		soutien à la crèche Louise Bodin à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	31 838,59 €	31 838,59 €	
<b>RENNES</b>										<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>										COM35238 - D3535238 - AED03826
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandatitaire</u> - Rennes		soutien au multi-accueil Marie Curie à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	51 038,59 €	51 038,59 €	
<b>RENNES</b>										<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>										COM35238 - D3535238 - AED03827
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandatitaire</u> - Rennes		soutien au multi-accueil Marion Du Faouet à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	51 038,59 €	51 038,59 €	
<b>RENNES</b>										<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>										COM35238 - D3535238 - AED03828
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandatitaire</u> - Rennes		soutien à la crèche P.Kergomard à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	31 838,59 €	31 838,59 €	

<b>RENNES</b>												<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>												<i>COM35238 - D3535238 - AED03828</i>
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
		- Rennes										
<b>RENNES</b>												<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>												<i>COM35238 - D3535238 - AED03829</i>
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
		<u>Mandatitaire</u> - Rennes	soutien au multi-accueil La Poërie à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	31 838,59 €	31 838,59 €			
<b>RENNES</b>												<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>												<i>COM35238 - D3535238 - AED03830</i>
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
		<u>Mandatitaire</u> - Rennes	soutien au multi-accueil Tannou à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	51 038,59 €	51 038,59 €			
<b>RENNES</b>												<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>												<i>COM35238 - D3535238 - AED03831</i>
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
		<u>Mandatitaire</u> - Rennes	soutien à la crèche Jean Piaget à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	51 038,59 €	51 038,59 €			
<b>RENNES</b>												<b>2024</b>
<i>Hôtel de Ville Place de la Mairie CS 63126 35031 RENNES</i>												<i>COM35238 - D3535238 - AED03832</i>
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
		<u>Mandatitaire</u> - Rennes	soutien à la crèche Alain Bouchard à Rennes, au titre de l'année 2024	FON : 1 200 152 €		€	FORFAITAIRE	16 348,30 €	16 348,30 €			
<b>SAINT JACQUES DE LA LANDE</b>												<b>2024</b>
<i>HOTEL DE VILLE 1 rue François Mitterrand 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE</i>												<i>COM35281 - D3535281 - AED03803</i>
	Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision		
		<u>Mandatitaire</u> - Saint jacques de la lande	le soutien au multi-accueil Clair de Lune à Saint-Jacques de la Lande, au titre de l'année 2024	FON : 145 424 €		€	FORFAITAIRE	7 462,17 €	7 462,17 €			

Total pour le projet : FONCTIONNEMENT

Total pour l'imputation : 65 4228 6568.19 0 P113A7

TOTAL pour l'aide : STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE

		659 438,49 €	659 438,49 €
		659 438,49 €	659 438,49 €
		659 438,49 €	659 438,49 €

# CME01175 - CP DU 14/10/2024 - STRUCTURE PETITE ENFANCE - FONCTIONNEMENT - A7

Référence Progos : CME01175  
Nombre de dossier : 25

Total général :

		659 438,49 €	659 438,49 €
--	--	--------------	--------------

# CME01174- 24-F-CP DU 14/10/24- STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE-A1

## Commission permanente

**Date du vote :** 14-10-2024

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

*Dossiers de l'édition*

AED03801 24-FONCTIONNEMENT DES SERVICES ACCUEIL PETITE ENFANCE

**Nombre de dossiers** 1

**Observation :**

**STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE**

**IMPUTATION : 65 4228 6568.19 0 P113A1**

**PROJET : ACCUEIL PETITE ENFANCE**

Nature de la subvention :

 <b>CC COTE D EMERAUDE</b>									<b>2024</b>
<i>1 Esplanade des Equipages ZA Cap Emeraude 35730 PLEURTUIT</i>									<i>SIC00002 - D355714 - AED03801</i>
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Dinard</b>	<u>Mandataire</u> <b>- Cc cote d emeraude</b>	Soutien au multi accueil "Les petis matelots" en 2024	FON : 50 183 € INV : 142 218 €		€	FORFAITAIRE	26 107,43 €	26 107,43 €	

**Total pour le projet : ACCUEIL PETITE ENFANCE**

**Total pour l'imputation : 65 4228 6568.19 0 P113A1**

**TOTAL pour l'aide : STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE**

		<b>26 107,43 €</b>	<b>26 107,43 €</b>	
		<b>26 107,43 €</b>	<b>26 107,43 €</b>	
		<b>26 107,43 €</b>	<b>26 107,43 €</b>	

Total général :

		26 107,43 €	26 107,43 €	
--	--	-------------	-------------	--

# CME01177 - 24 - CP 14/10 - PETITE ENFANCE - CDSTF - A6

## 4 è m e C o m m i s s i o n

**Date du vote :** 14-10-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

AED03813	24 - F - CIAS MORDELLES HALTE GARDERIE UN SIX FONT BREAL SOUS MONTFORT - AIDE AU FONCTIONNEMENT STRUCTURE PETITE ENFANCE -A6
AED03814	24 - F - CC SAINT MENN MONTAUBAN MAISON DE L'ENFANCE DE MONTAUBAN - AIDE AU FONCTIONNEMENT STRUCTURE PETITE ENFANCE - A6
AED03815	24- F - CC SAINT MEEN MONTAUBAN MAISON DE L'ENFANCE DE SAINT MEEN LE GRAND - AIDE AU FONCTIONNEMENT STRUCTURE PETITE ENFANCE - A6

**Nombre de dossiers** 3

**Observation :**

STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE

IMPUTATION : 65 4228 6568.19 0 P113A6

PROJET : ACCUEIL PETITE ENFANCE

Nature de la subvention :

 <b>CIAS A L OUEST DE RENNES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> PLACE TOULOUSE LAUTREC BP 31 35310 MORDELLES <span style="float: right;">SIC00183 - D3540195 - AED03813</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Breal sous montfort	<u>Mandataire</u> - Cias a l ouest de rennes	l'aide au fonctionnement au titre de l'année 2024 de la halte garderie un six font à Bréal sous Montfort	FON : 53 087 €		€	FORFAITAIRE	10 244,52 €	10 244,52 €	
 <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT MEEN - MONTAUBAN DE BRETAGNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> Manoir de la ville Cotterel 46 rue de Saint Malo 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE Cedex <span style="float: right;">SIC00327 - D35101314 - AED03814</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montauban	<u>Mandataire</u> - Communaute de communes saint meen - montauban de bretagne	l'aide au fonctionnement au titre de l'année 2024, concernant la maison de l'enfance de Montauban de Bretagne	INV : 189 600 € FON : 134 463 €		€	FORFAITAIRE	68 727,32 €	68 727,32 €	
 <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT MEEN - MONTAUBAN DE BRETAGNE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> Manoir de la ville Cotterel 46 rue de Saint Malo 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE Cedex <span style="float: right;">SIC00327 - D35101314 - AED03815</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-meen le grand	<u>Mandataire</u> - Communaute de communes saint meen - montauban de bretagne	l'aide au fonctionnement au titre de l'année 2024 de la maison de l'enfance de Saint-Meen-le-Grand	FON : 134 463 € INV : 189 600 €		€	FORFAITAIRE	20 401,20 €	20 401,20 €	

Total pour le projet : ACCUEIL PETITE ENFANCE  
 TOTAL pour l'aide : STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE

		<b>99 373,04 €</b>	<b>99 373,04 €</b>	
		<b>99 373,04 €</b>	<b>99 373,04 €</b>	



# CME01176 - 24- CP DU 14/10/2024 - STRUCTURE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT A2

## Commission permanente

**Date du vote :** 14-10-2024

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

*Dossiers de l'édition*

ASS00694

24 - F - CIAS LIFFRE CORMIER - AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE LA  
SCHTROUMPFERIE - ANNEE 2024

ASS00695

24 - F - FAMILLES ACTIVES - AIDE AU FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL LES PTITS  
LUTINS - ANNEE 2024

**Nombre de dossiers** 2

**Observation :**

STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE

IMPUTATION : 65 4228 6568.19 0 P113A2

PROJET : ACCUEIL PETITE ENFANCE

Nature de la subvention :

ASSOCIATION FAMILLES ACTIVES - CENTRE SOCIAL de FOUGERES							2024		
1 BD DE GROSLAY 35300 FOUGERES							ASO00351 - D3528830 - ASS00695		
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Ca fougères agglomération	<u>Mandatataire</u> - Association familles actives - centre social de fougères	aide au fonctionnement du Multi-Accueil "Les P'tits Lutins" au titre de l'année 2024.	FON : 63 981 €		€	FORFAITAIRE	25 222,56 €	25 222,56 €	
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE							2024		
AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 35340 LIFFRE FRANCE							CCS00310 - D3590393 - ASS00694		
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Ce de liffre - cormier communaute	<u>Mandatataire</u> - Centre intercommunal d'action sociale de liffre cormier communaute	aide au fonctionnement de la Halte-Garderie "La Schtroumpferie" au titre de l'année 2024.	FON : 6 975 €		€	FORFAITAIRE	175,28 €	175,28 €	

TOTAL pour l'aide : STRUCTURES PETITE ENFANCE A GESTION PUBLIQUE OU ASSOCIATIVE

							25 397,84 €	25 397,84 €	

# CME01176 - 24- CP DU 14/10/2024 - STRUCTURE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT A2

Référence Progos : CME01176

Nombre de dossier : 2

Total général :

		25 397,84 €	25 397,84 €
--	--	-------------	-------------

**Convention de partenariat entre le  
Département d'Ille-et-Vilaine  
et l'Association Familles Actives au Centre Social de Fougères**

Entre :

**Le Département d'Ille-et-Vilaine** représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission Permanente en date du 14 octobre 2024,  
d'une part,

Et

**L'association Familles Actives au Centre Social de Fougères** domiciliée 1 boulevard de Groslay 35300 FOUGERES SIRET n°42297200018, et déclarée en préfecture le ..... sous le numéro ....., représentée par Madame Lydie LE LONQUER, sa présidente, dûment habilitée en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du .....  
d'autre part,

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles suivants :

- L.2313-1 qui prévoit la publication au compte administratif du Conseil départemental des montants globaux de subventions directes et indirectes accordées annuellement aux associations et L. 2313-1-1 qui prévoit la transmission par le Département au Préfet et au Trésor Public des comptes financiers certifiés des associations ayant perçu plus de 75 000 € de subventions, ou représentant plus de 50% des produits et dépassant le seuil de 23 000 € ;
- L.1611-4-1 qui prévoit que toute association qui a reçu une subvention (directe ou indirecte) peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée;
- L.1611-4-2 qui prévoit la transmission des comptes financiers certifiés des associations subventionnées aux collectivités territoriales ;
- L.1611-4-3 qui prohibe le reversement de subventions en cascade d'une association à une autre, sauf si cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'association ;
- l'Annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités, qui impose la conclusion d'une convention de partenariat avec toute association percevant plus de 23 000 € de subventions directes et indirectes par an.

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention et montant de la participation**

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le département d'Ille-et-Vilaine et l'association.

L'association **Familles Actives au Centre Social de Fougères** a pour objets l'animation sociale globale, le développement social local, les services et actions pour les habitants favorisant :

- L'inclusion sociale, la participation et la citoyenneté et le pouvoir d'agir,

- L'égalité d'accès aux pratiques culturelles, artistiques, numériques et sportives pour des publics ciblés, enfance, jeunesse, plus de 60 ans et familles,
- L'éducation à l'environnement vers le développement durable

Le Département, au nom de l'égalité des chances, incite les gestionnaires des établissements d'accueil collectif de la petite enfance à accueillir les enfants qui en ont le plus besoin, du fait de leurs besoins particuliers ou de la situation de vulnérabilité que vivent leurs parents.

Cette politique volontariste se traduit notamment par une aide au fonctionnement versée aux établissements dès lors qu'ils accueillent au moins 40% d'enfants issus de familles vulnérables. L'Association Familles Actives au Centre Social de Fougères répond à cet objectif d'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers ou du fait de la situation de vulnérabilité que vivent leurs parents.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association et compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions sur le territoire du pays de Fougères, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien en allouant les moyens financiers suivants à l'association :

Une participation annuelle d'un montant de 25 222.56€ au titre de l'aide au fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant pour l'année 2024.

La participation est imputée sur les crédits du chapitre 65, fonction 4228 article 6568-19 P113A2 du budget du Département.

## **Article 2 – Conditions de versement de la participation**

La participation sera créditée au compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

La participation sera versée en une seule fois pour le compte de l'association dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

Code banque : 13807

Code guichet : 00585

Numéro de compte : 81021138829

Clé RIB : 84

Raison sociale et adresse de la banque : BPGO - Fougères

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la participation. Dans ce cas, un Relevé d'Identité Bancaire devra leur être transmis.

La demande de versement doit intervenir au plus tard un an après la date de décision d'attribution de la participation. A défaut, la décision attributive de l'aide est caduque de plein droit.

## **Article 3 – Contrôle de l'aide attribuée par le Département**

### **3.1 Bilan financier**

Le Département s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la participation attribuée. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association sera tenue de fournir au Département une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

L'association s'engage également :

- à fournir chaque année le compte rendu financier propre aux projets, actions et programmes d'actions visés à l'article 1<sup>er</sup> signé par le président ou toute personne habilitée, dans les six mois suivant leur réalisation ou avant le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard de l'année suivante ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;

L'association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes (si le montant annuel global des subventions publiques est supérieur à 153 000 euros) ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre au Département tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

### **3.2 Suivi des actions**

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier, à tout moment et à la demande du Département d'Ille-et-Vilaine, l'utilisation des participations reçues. Elle facilitera le contrôle, effectué le cas échéant sur place et sur pièces, par la collectivité, des conditions de réalisations des actions auxquelles elle a apporté son aide et, notamment, l'accès à tous documents administratifs et comptables utiles à cette fin.

### **3.3 Contrôle exercé par le Département**

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.

L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire du Département.

## **Article 4 – Communication externe**

Les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisation de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous.

Le bénéficiaire s'engage à solliciter et informer le Département d'Ille-et-Vilaine de toutes réunions d'information destinées à l'organisation des manifestations et abordant les thématiques de communication.

Lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, vernissage fin des travaux, évènements, etc.) une ou des invitations selon l'importance de l'évènement seront systématiquement adressées au Président du Conseil départemental avec mention du Département comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur tous les supports de communication (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, et annonces publicitaires...) et à contacter son interlocuteur au Département avant la signature du « bon à tirer » de tous les documents pour veiller au respect de l'image du Département d'Ille-et-Vilaine.

Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du bénéficiaire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.

#### **Article 5 – Durée, modification et résiliation de la convention**

La présente convention financière est consentie et acceptée pour l'année 2024.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect par l'association de l'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de dissolution, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association. En cas de dissolution, l'association reste liée par ses engagements et notamment les dettes qu'elle a pu contracter à l'égard de tiers avant la dissolution. Elle est alors tenue d'assumer toutes les conséquences générées par sa dissolution, et doit donc tenir compte de cette éventualité dans sa gestion propre. Le Département n'est pas tenu de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'association à l'égard de tiers avant dissolution, ni les conséquences générées par cette dissolution.

La résiliation pourra, enfin, intervenir d'un commun accord entre les parties.

La résiliation de la convention entraînera de ce fait la fin de tous les financements prévus au titre du Département, et ce à compter de la fin du préavis.

#### **Article 6 – Conditions d'exécution de la convention**

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**La Présidente de l'Association  
Familles Actives au Centre Social**

**Madame Lydie LE LONQUER**

**Le Président  
du Conseil départemental,**

**Monsieur Jean-Luc CHENUT**

# Eléments financiers

Commission permanente  
du 14/10/2024

N° 50044

## Dépense(s)

Réservation CP n°20936				
Imputation	<b>65-4228-6568.19-0-P113A1</b> Participations - Fonds petite enfance			
Montant crédits inscrits	45 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>		<b>26 107,43 €</b>
Réservation CP n°20942				
Imputation	<b>65-4228-6568.19-0-P113A2</b> Participations - Fonds petite enfance			
Montant crédits inscrits	85 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>		<b>25 397,84 €</b>
Réservation CP n°20961				
Imputation	<b>65-4228-6568.19-0-P113A6</b> Participations - Fonds petite enfance			
Montant crédits inscrits	130 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>		<b>99 373,04 €</b>
Réservation CP n°20964				
Imputation	<b>65-4228-6568.19-0-P113A7</b> Participations - Fonds petite enfance			
Montant crédits inscrits	710 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>		<b>659 438,49 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>810 316,80 €</b>